



◀ Bulletin Municipal ▶

Réunion du 15 novembre 2022 19 H 00

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :

Christophe DUMONT ayant donné procuration à Frédéric NOËL,
Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER

I – Projet du RPC – extension électrique :

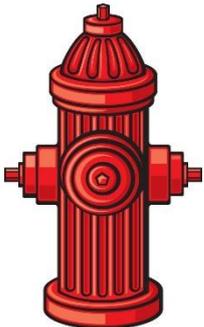


Dans le cadre de la construction du futur RPC à Hautvillers-Ouville, une extension électrique est prévue pour alimenter les nouveaux bâtiments. Eu égard à la puissance requise, l'installation d'un transformateur sera nécessaire.

Des échanges ont déjà eu lieu avec la Com. de Com. et la FDE et des études chiffrées vont être sollicitées prochainement.

Le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette extension.

II – Installation d'un hydrant RD.105 :



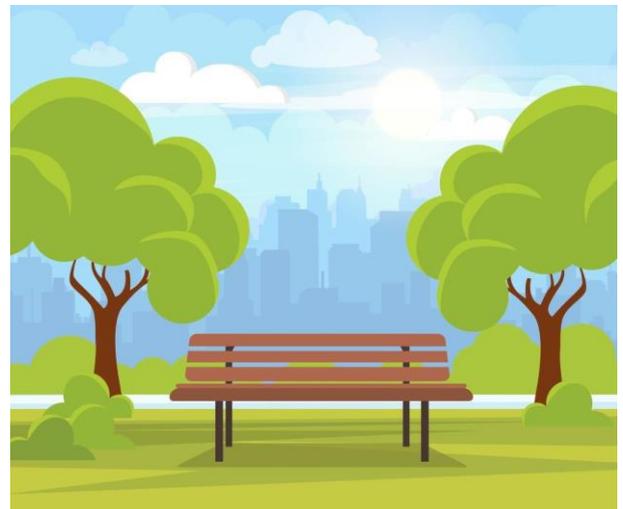
Le Maire présente un devis d'un montant de 3.076,27 € TTC, émanant de la société VEOLIA, pour l'installation d'une borne incendie rue Jacques Mallet, à la sortie du village, au niveau de la ferme de M. Christophe BOIZARD.

Ce devis fait suite à une demande de M. BOIZARD dont des travaux d'extension de son exploitation sont prévus mais nécessitent une borne incendie à proximité, dans le cadre des mesures de sécurité qui lui sont imposées.

Par ailleurs, l'installation d'un nouvel hydrant à cet endroit reste bénéfique pour la sécurité de la commune ; de ce point, l'arrivée de l'eau est par exemple facilitée vers le tir du feu d'artifice du 14 juillet.

Il est donc proposé que la commune signe le devis, installe et finance cette borne incendie et que M. BOIZARD participe à cette installation, à hauteur de 50% qui lui seront réclamés par un titre de recette. M. BOIZARD avait déjà émis un accord de principe sur ce point ; proposition validée à l'unanimité par le conseil municipal.

III – Eclairage dans le parc :



Le Maire propose l'installation d'un éclairage dans le parc, composé d'un mat central comportant 4 points lumineux.

Ce système, indépendant de l'éclairage public, ne serait pas destiné à éclairer le parc toutes les nuits mais plutôt permettre un éclairage ponctuel lors de certaines manifestations nocturnes. Le parc pourrait ainsi être utilisé pour des festivités qui se dérouleraient le soir.

Un devis de la SARL GAFFE d'un montant de 11.806,92 € TTC est présenté aux conseillers.

Le conseil municipal accepte la proposition du Maire, ainsi que le devis proposé.

Avant de signer le devis, le Maire se chargera de se renseigner auprès du Conseil Départemental afin de savoir si une aide financière est possible.

IV – Fêtes de fin d'année :



Le Père Noël distribuera les cadeaux aux enfants dans les rues du village le dimanche 11 décembre matin. Le détail de son passage sera communiqué ultérieurement aux habitants (cf feuille ci-jointe). Des chocolats ont d'ores et déjà été commandés auprès de la boulangerie du village.

Par ailleurs, un goûter de Noël sera offert aux aînés le mercredi 14 décembre après-midi, dans la salle communale. Le colis de fin d'année leur sera distribué à cette occasion.



V – Elagage des peupliers RD.1001 :

L'année dernière, un peuplier planté le long de la RD.1001 au niveau du bac à orages a été brisé durant une tempête. Par ailleurs, des branches tombent régulièrement sur la chaussée lors de forts coups de vents et représentent un danger certain pour les automobilistes et les riverains. Afin d'éviter ce type d'incident à l'avenir, un étêtage des arbres est proposé.



Le Maire présente un devis de 5.280 € TTC de l'entreprise *Arboris*.

Le conseil municipal décide de procéder à la taille de ces peupliers et accepte le devis présenté.

Un élagage des arbres plantés le long du chemin rural d'Ouille à Abbeville est également à prévoir.

III – Informations diverses du Maire :

✓ Le Maire fait état des travaux de voirie et de réfection des trottoirs qui se sont déroulés cette année. Les factures sont réglées et une subvention du Département de 13.000 € est en attente de versement.

Par ailleurs, les travaux de l'entrée d'Ouille sont reportés, le projet étant à revoir.

✓ Il signale également que le curage du bac à orages situé en face du cimetière sera également à prévoir.

Enfin, les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 20 janvier à 19H, dans la salle communale.

Recensement de la population

Le précédent recensement de la population s'est déroulé en 2017. A ce jour, Hautvillers-Ouille compte 588 habitants.

Un nouveau recensement de la population se déroulera en janvier-février 2023. Des informations plus précises seront communiquées aux habitants prochainement mais il est à noter que les réponses par internet seront désormais privilégiées. Les réponses par questionnaires papier resteront bien entendu possibles pour ceux qui le désirent.

Comme les années précédentes, le recensement sera effectué par le secrétaire de mairie.

Fermeture de la mairie

**Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 au 31 décembre inclus (réouverture au public le mardi 3 janvier 2023).
Durant cette période, les élus restent à votre disposition.**

Recensement National



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon

les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...

Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :
www.defense.gouv.fr/jdc

Cinéma



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places

Nuisances...

ANIMAUX DOMESTIQUES



Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux sont les seuls responsables en cas de dégradations ou d'accidents.

Par ailleurs, sur le domaine public, les maîtres sont tenus de ramasser les déjections de leur compagnon...

Déchetteries communautaires

Les horaires d'ouverture des déchetteries communautaires sont disponibles sur le site :

www.ponthieu-marquenterre.fr



(Rubrique « VIVRE et HABITER » / gestion des déchets)